COMMUNE DE SAINT-CLAIR DU RHONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JANVIER 2017

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur Olivier Merlin, Maire.

Vingt-trois conseillers municipaux sont présents en début de séance.

Sont excusée avec pouvoir :

- Madame Denise Gimza donne pouvoir à Madame Françoise Eymard.
- Monsieur David Bruyère donne pouvoir à Monsieur Alain Dejérome.
- Madame Isabelle Marret donne pouvoir à Madame Myriam Nouioua.

Est excusée:

· Madame Elisabeth Pronier.

Monsieur Vincent Poncin est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que ce conseil remplace celui du lundi 30 janvier.

Monsieur le Maire met au vote le compte-rendu du dernier Conseil Municipal qui est adopté par 25 voix pour et une abstention.

1 / FINANCES - AUTORISATION DE DEPENSES SUR LES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Comme chaque année, Monsieur le Maire rappelle qu'îl est possible d'engager et de mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du BP 2017. Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au titre de l'année 2016, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à engager ces crédits avant le vote du BP 2017 qui n'interviendra qu'en mars prochain.

2 / FINANCES - INDEMNITES ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à voter une indemnité allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Établissements Publics Locaux. Il est rappelé que cette indemnité a pour rôle essentiel de dédommager les receveurs de l'aide et des conseils qu'ils apportent aux collectivités dans la gestion et la vérification des budgets.

Elle se monte pour l'année 2016 (au taux de 100%) à 1 042.65€.

Monsieur le Maire indique que cette indemnité peut varier entre 0 et 100%.

M. Vilhon indique voter contre chaque année. Il précise que ces sommes passent par un fonds de transition dont le montant est aussi ventilé.

Madame Artero met en exergue que toutes les subventions versées par la commune baissent et qu'il lui semble normal que cette indemnité suive la même variation.

Madame Lecoutre souhaite mettre en avant que le trésorier ne répond pas totalement aux demandes de la commune et que par ailleurs il peut être peu aimable face aux demandes de la comptable de la commune.

Monsieur Lemière aimerait être assuré que cette indemnité lui soit versée directement. Le Directeur général des services indique que cette somme fait l'objet d'une fiche de paye personnelle. Le conseiller municipal attire l'attention sur le fait que si la commune est la seule à baisser l'indemnité elle pourrait être stigmatisée par les services de la trésorerie.

Monsieur Scafi indique que le syndicat des eaux a pu bénéficier de bons conseils durant le mois de juin alors que la situation était compliquée.

M. Dejérome précise que cette indemnité correspond à une prime pour des missions relevant de son traitement régulier.

Après ces débats, Monsieur le Maire, propose de voter un taux d'indemnité de 80%. Ce principe est acté par le conseil municipal par dix-neuf voix pour, cinq voix contre et deux abstentions.

3 / FINANCES: DECISION MODIFICATIVE N°10.

La commune de Saint Clair du Rhône a conclu un contrat de prêt avec la caisse d'épargne portant sur une somme d'un million d'euros pour la construction du pôle médical.

Cette souscription a entrainé le paiement d'intérêts intercalaires sur le compte 66111 qui n'est pas abondé suffisamment.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante :

- Fonctionnement dépenses : Chapitre 66 Compte 66111 : + 462,22€
- Fonctionnement dépenses : Chapitre 022 Compte 022 : 462,22€

4 / PERSONNEL - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire indique que suite au départ à la retraite d'un agent de vie scolaire à temps complet il apparait nécessaire de supprimer et créer un poste dans les conditions suivantes :

- supprimer à compter du $1^{\rm er}$ février 2017, 1 emploi d'agent d'entretien polyvalent et de vie scolaire à temps complet, au grade d'adjoint technique principal de $1^{\rm ère}$ classe.
- Créer à compter du 1^{er} février 2017, 1 emploi d'agent d'entretien polyvalent et de vie scolaire à temps complet, au grade d'adjoint technique territorial.

La suppression et la création de ces postes est votée à l'unanimité du conseil municipal.

5 / URBANISME - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

La commune de Saint Clair du Rhône a choisi le cabinet d'architecte en charge de la maitrise d'œuvre du pôle petite enfance.

Le permis de construire de ce bâtiment va être déposé le lundi 16 janvier 2017.

Monsieur le Maire présente le projet et son avancée et souligne le travail important réalisé par les services.

Monsieur Meyrand indique qu'une étude paysagiste aurait pu être réalisée afin de travailler sur le désenclavement de la parcelle. L'achat du terrain avait été effectué en ce sens. Le Directeur général précise que les architectes candidats devaient incorporer un(e) paysagiste dans leur équipe.

Par ailleurs Monsieur Meyrand se questionne sur le financement du projet. Monsieur le Maire rappelle que le programme à un coût de 2M€ financé pour moitié par des financements extérieurs. En ce qui concerne le fonctionnement la CAF va participer en conséquence la hausse de ces frais.

M. Denuzière demande si les parkings sont bien dimensionnés. Le Directeur général des services précise que ceux-ci sont répartis entre le tènement qui va accueillir le pôle petite-enfance et le centre-ville. Il est à noter que ces parkings sont principalement utilisés en période de pointe et que le reste de la journée ils sont non utilisés.

Monsieur Vilhon souhaiterait savoir si une solution a été trouvée pour le repas du midi pris pas l'école privée au sein de la salle du cercle. Monsieur le Maire répond que différentes pistes sont en cours de réflexion mais rien n'est acté à ce jour.

Suite à ces débats, le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation donnée au Maire de déposer le permis de construire.

6 / URBANISME - ASSISTANCE AUX PROJETS D'URBANISME

Monsieur le Premier adjoint indique que le SEDI propose aux communes membres de mener des missions d'assistance aux projets d'urbanisme.

Celles se décomposent de la façon suivante :

- Analyse technique et financière de la réponse d'ENEDIS dans le cadre de l'instruction d'une autorisation d'urbanisme (en cas d'extension de réseau) et transfert de l'information à la collectivité en charge de l'urbanisme.
- Examen de la proposition technique et financière d'ENEDIS dans le cadre d'une extension de réseau, suite à une demande de raccordement :
 - Vérification de l'adéquation de la solution technique proposée par ENEDIS avec l'état des réseaux et la demande de raccordement dont ENEDIS est saisie,
 - Vérification de l'adéquation de la réponse à l'autorisation d'urbanisme avec la demande de contribution.
 - Vérification des coûts devisés en application du barème d'ENEDIS en vigueur, approuvé par la commission de Régulation de l'Énergie (CRE)
 - Information à la collectivité des conclusions et/ou échanges avec ENEDIS dans le cadre de l'analyse de la proposition technique et financière.

Cette assistance aux projets d'urbanisme (A.P.U) peut être utile lors d'étude prospective d'urbanisation sur la commune, soit de façon ponctuelle, soit lors des études des OAP (Orientations d'Aménagement Programmées) relatives à l'élaboration ou la révision du PLU.

L'A.P.U. est gratuite. Elle est conclue pour une durée de trois ans et est renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur Poncin indique que la commune a déjà pu faire appel à cette A.P.U.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention avec le SEDI

7 / MARCHES PUBLICS

Société Blachère : Achat d'un sapin sur la zone de Varambon : 2 526.83€ H.T.

Ariane: Matériel de protection pour les agents: 3 033.90€ HT

Ariane : Acquisition de chausses pour les agents de vie scolaire : 1045€ H.T. de chaussures

Soufflet vigne : Acquisition de bancs et de jardinières pour la place Charles de Gaulle : 14 317.86€ H.T.

8 / QUESTIONS DIVERSES.

PPRT : une réunion se tiendra le vendredi 17 février matin avec les personnes publiques associées.

Pôle médical : Monsieur le Maire recevra une candidate médecin pour le pôle médical,